

**Ajournement de la séance ordinaire du 2 octobre 2017**

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 2 octobre 2017, ajournement tenu le 5 octobre 2017 à 18 h30, à la salle du conseil située au deuxième étage du 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	Luc Larivière	Conseiller
	Monsieur	Steve Lefebvre	Conseiller
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
	Madame	Karo Poirier	Conseillère
	Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
	Monsieur	Pierre Parisien	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE</b>
----------	---

**0-1 Ouverture de la séance**

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h.

**0-2 Adoption de l'ordre du jour**

M.B. 2017-10-05-298

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu de procéder à l'ouverture de l'ajournement de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 et d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants:

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE</b>
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
  - D- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2017

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

100-7 États comparatif des revenus et dépenses au 30 septembre 2017

<b>900</b>	<b>VARIA</b>
------------	--------------

900-1 Conditions de travail de la directrice générale

<b>1000</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
-------------	-----------------------------

<b>1100</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>
-------------	---------------------------

**Adoptée à l'unanimité**

**0-3 Adoption des procès-verbaux**

**D- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2017**

M.B. 2017-10-05-299

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2017, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

**100-7 État comparatif des revenus et dépenses au 30 septembre 2017**

**Note au procès-verbal**

La directrice générale et secrétaire trésorière dépose l'état comparatif des revenus et dépenses au 30 septembre 2017 avec projections au 31 décembre 2017 en comparaison avec les montants inscrits au budget 2017 et ce, tel qu'exigé par le Code municipal du Québec.

**Travaux de voirie supplémentaires**

M.B. 2017-10-05-300

Sur la proposition de Réjean Major, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de procéder à des travaux de rechargement en 0-¾ et ce, sur la montée de la Sucrierie. Cette dépense sera imputée aux postes «Gravier et sable » (02-320-00-620) et « Location machinerie » (02-320-00-516).

**Adoptée à l'unanimité**

<b>900</b>	<b>VARIA</b>
------------	--------------

**900-1 Conditions de travail de la directrice générale**

M.B. 2017-10-05-301

**Considérant** les conditions de travail de la directrice générale acquises au fil des ans depuis son entrée en poste en août 1999;

**Considérant** les discussions intervenues entre les membres du conseil, séance tenante, sur ce sujet;

**Considérant** que les membres du conseil désirent stipuler lesdites conditions de travail dans le cadre d'un document officiel signé par le maire et intitulé: "Les conditions de travail de la directrice générale Claudia Lacroix";

**Considérant** les deux demandes formulées par la directrice générale;

**En conséquence**, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'autoriser le maire, Réjean Major, à signer le document énumérant les conditions de travail de la directrice générale, Claudia Lacroix.

**Adoptée à la majorité**

**Note au procès-verbal**

Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, enregistre sa dissidence sur cette résolution.

<b>1000</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
-------------	-----------------------------

Aucune question n'est posée.

<b>1100</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>
-------------	---------------------------

M.B. 2017-10-05-302

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de lever la présente séance à 18 h 45.

**Adoptée à l'unanimité**

\_\_\_\_\_  
Réjean Major  
Maire

\_\_\_\_\_  
Claudia Lacroix  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière